

**AVIS D'ATTRIBUTION
APPEL D'OFFRES**

Identification de l'organisme passant le marché

Commune de Saint-Bonnet de Mure
34 avenue de l'Hôtel de Ville
69720 SAINT BONNET DE MURE
Monsieur le Maire, Jean-Pierre JOURDAIN
Tel. 04.78.40.99.58 - Fax 04.78.40.83.65
Mail : services techniques@saintbonnetdemure.com

Procédure de passation

Procédure adaptée en application des dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants du code de la commande publique et de l'avis ministériel relatif aux marchés publics et de l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques

Objet du marché

Marché public de service portant sur une mission de gestion du temps périscolaire et de l'accueil de loisirs et services annexes sur le territoire de la commune de Saint Bonnet de Mure.
N°2022-016

Découpage

Sans objet, l'accord-cadre n'est pas alloti.

Forme du marché

Accord-cadre à bon de commande avec la fixation d'un montant mini annuel de 200 000 € HT et un montant maxi annuel de 400 000 € HT
Valeur totale estimée (montant maxi annuel sur la durée maximale du contrat)
1 600 000 euros HT

Code CPV principal : 85311300-5 Services sociaux pour les enfants et les adolescents
Code CPV principal : 92000000-1 Services récréatifs, culturels et sportifs

Durée du marché ou délai d'exécution

L'accord-cadre est passé pour une durée d'une année reconductible trois fois un an, soit une durée de 48 mois. La reconduction est tacite.
Début du contrat : 31 août 2022 matin

Critères d'attribution

Valeur technique : 60 %, les offres seront jugées sur la base des sous critères suivants :

Sous-critère 1 : qualité de la politique de formation du personnel affecté à l'exécution du marché - 10 points

Sous-critère 2 : qualité des propositions en termes de communication - 10 points

Sous-critère 3 : Projet pédagogique (60 points) jugé sur la base d'un sous élément 1 : qualité du projet pédagogique pour l'accueil périscolaire (50% des 60 points) et sous élément 2 : qualité du projet pédagogique pour l'accueil extrascolaire des vacances et des mercredis (50% des 60 points)

Sous-critère 4 : réponse aux cas pratiques (20 points) jugé sur la base d'un sous élément 1 qualité de la réponse au cas pratique portant sur le service périscolaire (50% des 20 points) et sous élément 2 : qualité de la réponse au cas pratique portant sur le service extrascolaire des vacances et des mercredis (50% des 20 points)

Prix des prestations : 40 %, le prix sera jugé sur la base d'une commande type

Titulaire du marché

🚩 ASSOCIATION LEO LAGRANGE
2 rue Maurice Moissonnier
69517 VAULX-EN-VELIN CEDEX
SIRET N°323 686 691 00318

Date d'attribution

14 Juin 2022

Nombre d'offres reçues

1 offre

Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin - 69433 LYON CEDEX 03
TEL : 04.78.14.10.10 ; FAX : 04.78.14.10.65

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr
<http://www.lyon.tribunal-administratif.fr>



Introduction des recours

La procédure peut faire l'objet de plusieurs recours : un référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation et jusqu'à la signature du contrat (L. 551-1 du code de justice administrative), un référé contractuel (L. 551-13 du CJA une fois le contrat signé et sous conditions voir CJA). Le contrat lui-même peut faire l'objet d'un recours en contestation de validité dans les deux mois suivants sa publication (CE, 4 avril 2014, Tarn et Garonne, n° 358994), il est également possible de solliciter la résiliation du contrat et d'attaquer le refus (CE, sect., 30 juin 2017, n° 39844).

Date d'envoi du présent avis

Le vendredi 17 Juin 2022 (BOAMP, JOUE, marchés sécurisés et site Mairie)